



Commune d'Ollon

Accompagner la densification d'un village de grande valeur patrimoniale



Le village d'Ollon est répertorié comme site remarquable à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS), en raison de son bâti caractéristique des bourgs viticoles et agricoles du Chablais.

Il fait l'objet d'un plan partiel d'affectation (PPA) actuellement en révision. Le potentiel offert par les « dents creuses » du tissu bâti et les transformations de bâtiments agricoles est important : il pourrait permettre la création de 200 logements, soit une augmentation de 50 % du parc de logements actuel.

Le règlement du PPA est entre autres appelé à fixer les exigences concernant l'offre de stationnement à réaliser lors d'une construction nouvelle ou d'une réaffectation de bâtiment. Dans le cas présent, l'offre de stationnement supplémentaire résultant des développements potentiels se heurte entre autres à des contraintes :

- ▶ physiques : structure du parcellaire, densité du bâti existant, topographie, etc.
- ▶ de circulation : nombreuses rues en impasse et/ou sur lesquelles il n'est pas possible de croiser, faible visibilité aux débouchés, etc.
- ▶ patrimoniales : atteinte aux qualités patrimoniales du site en cas de multiplication des portes de garages, boxes, voire ouvrages de stationnement, etc.
- ▶ économiques : coût élevé des installations de stationnement du fait de ce contexte particulier.

Notre mission est d'explorer de manière très ouverte les stratégies envisageables pour le village en matière de stationnement, d'évaluer l'opportunité et les conditions de faisabilité des scénarios envisagés en concertation avec les services cantonaux concernés, de formuler des recommandations et de proposer les éléments réglementaires à introduire dans le PPA en cours d'élaboration.

Les pistes explorées incluent par exemple le regroupement de l'offre dans des ouvrages partagés réalisés sur des sites moins contraints, la mise à disposition de places pour les habitants dans le parking public communal, la mise à profit des "surcapacités théoriques" de l'offre actuelle, l'idée d'un "village sans voiture", etc.

Les prestations réalisées incluent l'analyse critique de l'offre et de la demande publiques et privées existantes, la définition des règles de dimensionnement et de réglementation de l'offre nouvelle, la mise en adéquation de la réglementation de l'offre existante, les exigences à introduire pour la réalisation de l'offre nouvelle (dimensionnement, localisation, intégration au site), etc.